



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE  
CIRCULATION**

**Rue du Clos Noyon**

**Entre le 2 décembre 2024 et le 20 décembre 2024**

**Création branchement eaux usées**

**N/Réf. : OL/NB/EF – Arrêté n° 2024 - 219**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eaux usées Rue du Clos Noyon à Maule, travaux demandés et exécutés par A2E TP -TSA 70011 – 69134 DARDILLY pour le compte de SUEZ,

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** – **Entre le 2 décembre 2024 et le 20 décembre 2024**, l'entreprise A2E TP procédera à des travaux de création d'un branchement d'eaux usées. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux rue du Clos Noyon.

**ARTICLE 2** - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 26 novembre 2024



**Olivier LERÉTRE**  
Le Maire